

Séance ordinaire du 3 juillet 2023

Province de Québec
MRC de D'Au-tray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 3 juillet 2023 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt liste des correspondances
 - 4.2 Octroi – Projet de construction du réseau de fibre optique municipal
 - 4.3 Mandat – Services professionnels en architecture
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Dépôt – États comparatifs au 30 juin 2023
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de juin 2023
 - 7.2 Achat – Abat-poussière en flocons
 - 7.3 Octroi – Travaux de fauchage
 - 7.4 Octroi – Lignage des rues
 - 7.5 Demande au MTQ pour le nettoyage du fossé sur la montée Saint-Laurent
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Mandat – Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc
 - 8.2 PRIMEAU 2023 Volet 2 – Remplacement de la conduite de fonte grise entre le puits n°4 et le rang Saint-Joachim
 - 8.3 Mandat – Services professionnels de laboratoire de chantier
- 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juin 2023
- 11. LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2023
 - 11.2 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives et culturelles
 - 11.3 Congrès de l'Association des camps du Québec

2023-07-131

12. DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-07-132

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et des séances extraordinaires du 5 et du 6 juin 2023 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de juin 2023.

4.2 Octroi – Projet de construction du réseau de fibre optique municipal

ATTENDU QUE la Municipalité a manifesté à la direction de la Caisse Desjardins de D'Autray par la résolution 2023-02-019 son avis d'intention à conclure une entente relativement à l'acquisition de son immeuble sis au 665 rang York;

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une promesse de vente avec la Caisse Desjardins de D'Autray pour l'acquisition de l'immeuble du 665 rang York;

ATTENDU QUE l'immeuble, qui servira aux services administratifs de la municipalité, doit être raccordée au réseau de fibre optique de la MRC de D'Autray;

EN CONSÉQUENCE,

2023-07-133

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil mandate la firme Teltech Télécommunication pour les travaux de construction du réseau de fibre optique pour connecter l'immeuble du 665 rang York au réseau de fibre optique municipal, le tout aux prix unitaires et forfaitaires tels que décrit à la soumission MRCA-S-230517 datée du 26 mai 2023.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.3 Mandat – Services professionnels en architecture

ATTENDU QUE la Municipalité a manifesté à la direction de la Caisse Desjardins de D'Autray par la résolution 2023-02-019 son avis d'intention à conclure une entente relativement à l'acquisition de son immeuble sis au 665 rang York;

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une promesse de vente avec la Caisse Desjardins de D'Autray pour l'acquisition de l'immeuble du 665 rang York;

ATTENDU QUE l'immeuble servira à héberger les services administratifs de la municipalité;

2023-07-134

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil mandate la firme d'architecte Arcand-Laporte-Klimpt Architectes sncrl pour la réalisation des plans et devis du réaménagement des aires de l'immeuble du 665 rang York ainsi que pour la surveillance des travaux;

QUE le mandat sera effectué aux tarifs déterminés par le décret 2402-84, établis par pourcentage pour la réalisation des plans et devis et à taux horaires pour les relevés et mise en plans;

QU' une offre de services professionnels en architecture détaillée soit présentée au conseil pour approbation;

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2023-07-135

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 354 117,67 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de juin 2023 représentant la somme de 57 329,99 \$.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

5.2 Dépôt – États comparatifs au 30 juin 2023

Le conseil municipal prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2023 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de juin 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de juin 2023.

7.2 Achat – Abat-poussière en flocons

2023-07-136

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil entérine l'achat de 10 sacs d'abat-poussière en flocons au montant unitaire de 725 \$ plus les frais pour les palettes de 6 \$ pour un montant total de 7 310,00 \$ plus les taxes applicables, livraison incluse à l'entreprise Sel Warwick;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

7.3 Octroi – Travaux de fauchage

2023-07-137

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil autorise l'essai des services de fauchage de la compagnie Service Plus G.M. pour l'entretien de la végétation pour une journée de travail dans les secteurs établis par la Municipalité, le tout aux tarifs horaires présentés à la soumission datée du 2 juin 2023;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.4 Octroi – Lignage des rues

2023-07-138

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil octroi le contrat pour les travaux de marquage de la chaussée à Marquage et Traçage du Québec Inc. au montant de 0,349 \$ du mètre linéaire (plus les taxes applicables) selon la soumission datée du 22 juin 2023 pour un estimé de 40 300 mètres selon les plans et le bordereau de soumission.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.5 Demande au MTMDQ pour le nettoyage du fossé sur la montée Saint-Laurent

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en juin 2022 la résolution n° 2022-06-100 demandant au ministère des transports et de la mobilité durable du Québec de procéder au nettoyage du fossé sur la montée Saint-Laurent situé à l'ouest, entre le cours d'eau de La Traverse et de début du périmètre urbain;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas été réalisés à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

2023-07-139

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil réitère sa demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder au nettoyage du fossé sur la montée Saint-Laurent situé à l'ouest entre le cours d'eau de La Traverse et le début du périmètre urbain.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Mandat – Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc

2023-07-140

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Nordikeau pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour un montant forfaitaire de 2 325,00 \$ plus les taxes applicables tel que décrit à l'offre de services professionnels n° OPT-23-0101 datée du 21 juin 2023.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.2 PRIMEAU 2023 Volet 2 – Remplacement de la conduite de fonte grise entre le puits n°4 et le rang Saint-Joachim

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

2023-07-141

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité s'engage à payer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE ce conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.3 Mandat – Services professionnels de laboratoire de chantier

ATTENDU QUE la municipalité entreprend, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023, le projet de remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim Est;

ATTENDU QUE la firme Parallèle 54, responsable de l'appel d'offres par invitation, recommande l'acceptation de la soumission la plus basse conforme déposée par la firme Solmatech inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2023-07-142

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil mandate la firme Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim Est aux taux unitaires et aux honoraires décrits à la soumission OSC1174-23 datée du 27 juin 2023;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juin 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de juin 2023.

11 LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des évènements et de la vie communautaire du mois de juin 2023

La directrice générale a remis, pour information, les rapports d'activités du service des loisirs, des évènements et de la vie communautaire du mois de juin 2023.

11.2 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives et culturelles

2023-07-143

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le directeur des loisirs et des communications pour un montant totalisant 220,00 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 Congrès de l'Association des camps du Québec

2023-07-144

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil autorise monsieur Gyaume Bienvenue, directeur des loisirs et des communications à participer au congrès de l'Association des camps du Québec qui se déroulera du 14 au 16 novembre 2023 au coût de 505,00 \$ plus les taxes applicables et l'hébergement au tarif forfaitaire de 134 \$/nuit;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-07-145

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 18.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Ø